



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 novembre 2023 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adoption de l'ordre du jour.

10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023 à 8 h 30.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – Orientation

12.01 Autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un jardin communautaire » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal. (1239012006)

12.02 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit. (1230391009)

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Motion à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2023. (1238717024)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser le renouvellement - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Saison hivernale 2023-2024 - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. (1238717023)
- 20.02** Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture - Appel d'offres numéro SP-290 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. – 197 929,47 \$ (contrat : 179 935,88 \$ + contingences : 17 993,59 \$). (1233693007)
- 20.03** Octroi de contrat - Services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements - Lot numéro 12 (Saint-Léonard) - Appel d'offres numéro 23-20131 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – 166 713,75 \$. (1235202002)
- 20.04** Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2024 et 2025 – 370 865,26 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC. (1233385012)
- 20.05** Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation 2023. (1239381012)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2023. (1239956007)
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 septembre 2023. (1239922003)

- 30.03** Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024. (1233022017)
- 30.04** Autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ relative au déplacement de madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement, pour sa participation aux Journées de représentation des intérêts de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 24 novembre 2023 à Ottawa. (1237885003)

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2282 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1237987004)
- 40.02** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2283 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024). (1237987005)
- 40.03** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2284 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024). (1233022018)
- 40.04** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2285 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation. (1233022019)
- 40.05** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2286 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments. (1233022020)
- 40.06** Installation d'une signalisation interdisant le stationnement des véhicules sur une portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, à l'est du boulevard Viau durant la saison hivernale. (1233022015)
- 40.07** Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-19 - Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel - 6045, rue de Bellefeuille - Lot numéro 1 124 363 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. (1239867012)

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination temporaire de madame Julie Blais au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments. (1233022022)

60 – Information

60.01 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 octobre 2023. (1233385013)

MOT DU MAIRE

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance.



Dossier # : 1239012006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un jardin communautaire » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal. |

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un jardin communautaire » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaire à cette demande d'aide financière.

Signé par Steve BEAUDOIN Le 2023-10-27 08:31

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239012006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un jardin communautaire » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal. |

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'appel de projets au programme « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » (PDI-JCCM) du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, l'arrondissement souhaite soumettre le projet « Aménagement d'un jardin communautaire ». Plus précisément, le projet consiste en l'aménagement d'un jardin communautaire contenant 90 jardinets aux coins des rues Arthur-Péloquin et Jean-Rivard. Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- autorisant le dépôt de la demande de soutien financier;
- confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

L'arrondissement a pris connaissance du Programme (structure et modalités) et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent. De plus, l'arrondissement confirme qu'il assumera tous les coûts associés à son projet qui sont non admissibles au programme advenant l'obtention d'une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût. Les demandes de financement doivent être déposées au plus tard le 3 novembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA22 13 0292 en date du 5 décembre 2022 (1228717030) - Autoriser le dépôt du projet « Aménagement de deux jardins communautaires » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience.

DESCRIPTION

Le projet consiste à l'aménagement d'un jardin communautaire sur la rue Jean-Rivard.

L'arrondissement a récemment acquis le terrain et aimerait y aménager 90 jardinets. Ce nouvel espace serait complémentaire au jardin communautaire qui se trouve sur la rue Arthur-Péloquin et qui a été agrandi au cours des dernières années. Au total, c'est une centaine de jardinets supplémentaires qui pourraient être mis à la disposition des citoyennes et citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Comme pour beaucoup d'autres quartiers montréalais, la demande pour obtenir un espace de jardinage ne cesse d'augmenter et la liste d'attente ne cesse de s'allonger à Saint-Léonard. Situé dans l'est de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard compte parmi les quartiers avec l'indice de défavorisation des plus élevés. Sur une population de 78 305 habitants (2016), c'est 16 % de la population léonardoise qui est en situation de faible revenu. L'accès à des aliments sains et le développement de l'autonomie alimentaire est un enjeu réel pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

Face à ce constat, l'arrondissement a fait de la sécurité alimentaire une de ses priorités. Des travaux d'agrandissement des jardins se trouvant sur la rue Arthur-Péloquin ont été réalisés au cours des dernières années et de nouveaux espaces de jardinage collectif ont été intégrés dans la conception du futur miniparc situé sur la rue Jarry. La construction de jardinets supplémentaires s'inscrit dans la volonté de Saint-Léonard d'offrir une expérience citoyenne inspirante.

Il est donc recommandé d'autoriser le dépôt du projet « Aménagement de deux jardins communautaires » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal et de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : **Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 14 : Soutien à la sécurité alimentaire

Action 38 : Analyser et améliorer l'offre en jardins communautaires

Action 39: Favoriser les projets d'agriculture urbaine et la mise en commun de l'expertise citoyenne à cet égard.

Lors de la rencontre du 10 octobre 2023, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un jardin communautaire » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics sera déployé sur une période de 10 ans (2022-2031) à raison de 1 M \$ par année pour un montant total de 10 M \$. Les arrondissements peuvent bénéficier d'un montant de financement maximal de 50 000 \$ par projet pour le volet 1 et de 200 000 \$ pour le volet 2. Des coûts supplémentaires sont à prévoir pour l'aménagement de nouveaux espaces de jardinage collectif. Le montant alloué par l'arrondissement sera en fonction du budget

disponible au PDI 2024-2033.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carl POULIN, Saint-Léonard
Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard
Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard

Lecture :

Jean-Francois MARCHAND, 13 octobre 2023
Olivier LONGPRÉ, 13 octobre 2023
Carl POULIN, 13 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine GRONDIN
Agente de développement d'activités

ENDOSSÉ PAR

Hugo A BÉLANGER
Chef de division des sports, des loisirs et du

Le : 2023-10-11

culturelles, physiques et sportives

développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karyne ST-PIERRE
Directrice de la culture, des loisirs et des
bâtiments



Dossier # : 1230391009

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division de la Culture et de la Bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit. |

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit, en mettant ses ressources à contribution afin de collaborer durant la durée du projet, ou jusqu'à ce que le l'arrondissement mette fin à la distribution via une nouvelle résolution de son conseil.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-27 08:32

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1230391009

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division de la Culture et de la Bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit. |

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la ville a approuvé la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » contenant des articles utiles pour les parents ou les tuteurs ou tutrices d'enfants nouveau-nés résidant sur le territoire. Cette « Boîte bienvenue bébé » sera distribuée via le réseau des Bibliothèques de Montréal à tous les parents ou tuteurs ou tutrices qui en feront la demande, à raison d'une boîte par naissance.

Afin de recevoir leur boîte, les parents ou tuteurs ou tutrices pourront se rendre en bibliothèque à tout moment durant la première année de vie de l'enfant et présenter un document ayant été délivré par une institution ou un organisme reconnu mentionnant le nom de l'enfant ainsi que sa date de naissance. Ils et elles devront aussi produire une preuve d'adresse conformément aux procédures en place dans le réseau des bibliothèques. L'inscription en bibliothèque n'est toutefois pas obligatoire pour recevoir la boîte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CM23 1045 en date du 18 septembre 2023 (1230173002) - Approuver la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit / Accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la distribution.

DESCRIPTION

Cette initiative vise à procurer aux parents ou aux tuteurs légaux de jeunes bébés, des

articles qui seront utiles durant les premières années de la vie de l'enfant. Il s'agit d'items qui permettent aux bébés et leurs parents ou tuteurs légaux de profiter des installations municipales montréalaises. Certains articles ont une visée plus ludique et permettent de favoriser les interactions entre les adultes et les jeunes enfants.

Afin de se voir remettre ces articles, les parents ou tuteurs légaux résidents à Montréal pourront se rendre à la Bibliothèque de Saint-Léonard à tout moment durant la première année de vie de l'enfant et présenter un document ayant été délivré par une institution ou un organisme reconnu mentionnant le nom de l'enfant ainsi que sa date de naissance. Les parents devront aussi produire une preuve d'adresse conformément aux procédures en place dans le réseau des bibliothèques. L'inscription en bibliothèque n'est toutefois pas obligatoire pour recevoir la boîte.

L'arrondissement accepte que cette initiative se déploie dans sa bibliothèque et souhaite accepter l'offre du conseil de la ville, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit, en mettant ses ressources à contribution afin de collaborer durant la durée du projet, ou jusqu'à ce que le l'arrondissement mette fin à la distribution via une nouvelle résolution de son conseil.

JUSTIFICATION

L'acceptation de cette offre, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, par l'arrondissement, est nécessaire afin que celui-ci puisse procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé ».

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'équipe projet, composée de plusieurs services relevant de la Ville et liés au projet, transmettra à l'arrondissement, l'ensemble des procédures pour s'assurer d'une distribution conforme de cette boîte aux citoyennes et citoyens qui y ont droit.

PLAN STRATÉGIQUE SAINT-LÉONARD 2030 DE L'ARRONDISSEMENT

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 5 du plan : Être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable

Objectif : Implanter les meilleures pratiques émergentes dans le milieu municipales

Stratégie 37 : Adaptation de l'offre aux besoins émergents

Action 110 : Assurer une veille des meilleures pratiques et de leur application dans tous les domaines d'activités municipales confondues

Lors de la rencontre du 11 septembre 2023, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'accepter l'offre du conseil de la ville, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les ressources en bibliothèque seront mises à la disposition du projet sans que des dépenses supplémentaires ne soient requises par l'arrondissement. Les dépenses directement liées au projet sont prises en charge par la Ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de l'offre permettra de déployer l'initiative dans la bibliothèque de l'arrondissement et de distribuer les « Boîtes bienvenue bébé » sur le territoire de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En cas de besoin, la Direction image de marque et stratégies numériques en collaboration avec le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal diffusera les procédures nécessaires dans le contexte pour respecter les directives de la Direction régionale de la santé publique quant aux règles d'hygiène, aux mesures sanitaires applicables et à la distanciation sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Août / septembre : Disponibilité de la page montreal.ca et des informations pour les agents et agentes de communications sociales aux bureaux accès Montréal et au service téléphonique du 311.

Octobre / novembre : procédures disponibles pour le personnel en bibliothèque et informations auprès du personnel de la Ville et des partenaires du milieu communautaire.

Octobre / novembre : début de la livraison des boîtes et de leur contenu au Centre de services partagés.

1er janvier 2024 : début de la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » aux citoyennes et citoyens qui sont éligibles et qui en feront la demande.

Janvier 2024 : lancement de la campagne promotionnelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2024 : début de la distribution des boîtes en bibliothèque, et aussi la date de début de l'éligibilité des naissances ainsi que déploiement de la campagne.

Une campagne de notoriété est prévue, complétée par une campagne d'affichage dans des lieux ciblés pour rejoindre les familles.

Des actions spécifiques sont prévues pour rejoindre les familles vivant une situation de vulnérabilité et favoriser leur déplacement en bibliothèque.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BLAIS, Saint-Léonard
Madjid NAMAOUÏ, Saint-Léonard

Lecture :

Madjid NAMAOUÏ, 10 octobre 2023
Julie BLAIS, 10 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry ROBERT
chef(fe) de division - culture et bibliothèque
en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-06

Karyne ST-PIERRE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karyne ST-PIERRE
Directrice

**Dossier # : 1238717024**

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Motion à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2023.

ATTENDU QUE la Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954, qu'elle est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants et qu'elle marque le jour de l'adoption par l'Organisation des Nations unies - l'ONU - de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1989;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a déclaré cette journée « Journée nationale de l'enfant »;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a, encore plus, mis en évidence la nécessité d'agir pour une égalité durable et nous invite à être collectivement protagonistes d'un changement pour les enfants du monde;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion de sensibiliser le public aux droits de l'enfant, de promouvoir et de mettre en lumière ceux-ci, mais aussi de transformer cette date en actes concrets en faveur des enfants partout dans le monde;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion d'encourager et de témoigner notre soutien à toutes les personnes qui poursuivent désormais la lutte pour la promotion et la défense des droits des enfants;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a adopté son Plan d'action enfants et familles en décembre 2019 afin de démontrer son engagement à adresser des enjeux touchant les enfants, les adolescents et les familles sur le territoire;

ATTENDU QUE cette Journée donne l'occasion d'inspirer des enfants à travers le monde, y compris bien sûr au Canada, au Québec et à Montréal, dont ici même à Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance 2023, offre ses plus respectueuses salutations et témoigne de sa solidarité à tous

les jeunes de Saint-Léonard.

Que le conseil convie les jeunes de l'arrondissement à participer aux activités spéciales dédiées aux enfants et aux familles organisées en collaboration avec les organismes jeunesse partenaires de l'arrondissement du 20 au 26 novembre 2023.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-25 15:16

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238717024

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Motion à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2023. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis novembre 2019, l'arrondissement détient l'accréditation Municipalité amie des enfants. L'acquisition de ce titre s'inscrit dans la volonté de Saint-Léonard de mettre de l'avant les enjeux et les aspirations des jeunes du territoire. En ce sens, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard souhaite adopter une motion pour souligner la Journée mondiale de l'enfance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA22 13 0260 en date du 7 novembre 2022 (1229381005) - Motion à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2022.

DESCRIPTION

Le 20 novembre 1989 marque l'adoption de la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'Organisation des Nations Unies. La majorité des États membres des Nations Unies a ratifié cette convention qui établit que chaque enfant est unique et qui lui confère des droits. La Journée mondiale de l'enfance a été créée de façon à souligner l'importance de la vision des enfants et des familles pour la santé des communautés. Les changements climatiques, l'éducation, la santé mentale, la lutte contre le racisme, l'aménagement de nos villes ne sont que quelques exemples de sujets sur lesquels les enfants et les jeunes s'expriment et incitent les décideurs à bâtir un avenir meilleur.

La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière les inégalités qui affectent les enfants à travers le monde. Cette année, il est plus important que jamais de se montrer à l'écoute de leurs idées et de leurs revendications.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement souhaite adopter cette motion, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, pour offrir ses plus respectueuses salutations et témoigner de sa solidarité à tous les jeunes de Saint-Léonard.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : **Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Soutenir le sentiment d'appartenance, la fierté de tous les citoyens ainsi que le vivre-ensemble

Stratégie 8 : Inclusion des citoyens de toutes les origines et de tous les âges à la communauté léonardoise

Action 25 : Créer et soutenir des événements et des activités qui suscitent les rapprochements entre les communautés

PLAN D'ACTION ENFANTS ET FAMILLES 2020-2024 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans 2 des grandes orientations de ce plan d'action, soit :

Orientation 1 : Un arrondissement pour répondre aux besoins des familles, des enfants et des adolescents

Orientation 2 : Des activités et des services attrayants pour les familles, les adolescents et les enfants

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier s'applique à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une motion portant spécifiquement sur le droits de l'enfant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La population léonardoise sera invitée à participer aux activités gratuites organisées dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance dans les outils de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Karyne ST-PIERRE
Directrice de la culture, des loisirs et des
bâtiments



Dossier # : 1238717023

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le renouvellement - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Saison hivernale 2023-2024 - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. |

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le second renouvellement pour l'ajout au contrat numéro 2005-06 avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert, pour la saison hivernale 2023-2024, soit pour la période du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024.

D'imputer les dépenses et les recettes découlant de l'entente renouvelée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-26 09:15

Signataire : Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238717023

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le renouvellement - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Saison hivernale 2023-2024 - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. |

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un appel d'offres public en 2005, l'arrondissement a octroyé à CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. (CGI) le contrat numéro 2005-06 pour la construction, rénovation, entretien d'une piscine intérieure et gestion des programmes de la piscine intérieure, des piscines extérieures et du stade Hébert.

Ce contrat, d'une durée de 20 ans, est constitué en trois volets :

- 1) agrandissement de la piscine intérieure existante ainsi qu'un bail de location relatif à celle-ci;
- 2) entretien de la piscine intérieure;
- 3) gestion des programmes de la piscine intérieure, des piscines extérieures et du stade Hébert. La gestion des programmes du stade Hébert s'échelonne sur une période de 8 mois par année, soit : du 15 avril au 15 novembre.

Le 3 mai 2010, le conseil d'arrondissement a octroyé un contrat pour la construction d'une structure gonflable sur le terrain de soccer du stade Hébert afin d'en permettre l'utilisation 12 mois par année.

Un ajout au contrat octroyé à CGI a été autorisé, du 15 novembre 2010 au 30 avril 2011, dans le but de poursuivre la gestion du stade dans le cadre de sa programmation hivernale, à l'intérieur de la structure gonflable.

Le 7 novembre 2011, le conseil d'arrondissement a autorisé un ajout au contrat numéro 2005-06 avec CGI relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert, pour la période du 15 novembre 2011 au 15 avril 2012, avec la possibilité de trois renouvellements d'une durée d'une saison hivernale chacune avec l'accord des parties. Les parties ont renouvelé cette entente à trois reprises. Celle-ci se terminait le 15 avril 2015.

Le 5 octobre 2015, le conseil d'arrondissement a autorisé à nouveau un ajout au contrat numéro 2005-06 avec CGI, relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert, pour la période du 15 novembre 2015 au 15 mai 2016, avec la possibilité de quatre renouvellements d'une durée d'une saison hivernale chacune avec l'accord des

parties. Les parties ont renouvelé cette entente à quatre reprises. Celle-ci se terminait le 15 mai 2020.

Le 4 octobre 2021, le conseil d'arrondissement a autorisé à nouveau un ajout au contrat numéro 2005-06 avec CGI, relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert, pour la période du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022, avec la possibilité de trois renouvellements d'une durée d'une saison hivernale chacun avec l'accord des parties.

CGI a informé l'arrondissement de son intention de renouveler cette entente pour la période du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024. Puisque l'arrondissement est satisfait des services offerts par CGI, il est proposé d'approuver le renouvellement de l'entente pour ladite période. Il s'agira du second renouvellement de l'ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert selon l'entente conclue en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro CA22 13 0234 en date du 4 octobre 2022 (1223451004) - Autoriser le renouvellement - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - saison hivernale 2022-2023 - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

- Décision numéro CA21 13 0257 en date du 4 octobre 2021 (1213451004) - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'autoriser le second renouvellement pour l'ajout au contrat numéro 2005-06 avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert, pour la saison hivernale 2023-2024, soit pour la période du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024.

JUSTIFICATION

La renouvellement de l'ajout au contrat, se justifie par le bilan positif de la gestion des opérations des années antérieures. La Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments est d'opinion que CGI pourra poursuivre le développement de la clientèle du stade Hébert pour la période où il est recouvert de la structure gonflable en 2023-2024 et atteindre un taux de location optimal pour cette période.

Pour la saison hivernale 2023-2024, les prévisions sont d'environ 1 000 heures de location pour un revenu estimé à 231 219 \$. Ce sont les mêmes prévisions que dans l'entente précédente.

Afin de maintenir une bonne coordination et l'excellence dans les communications avec CGI, la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments poursuivra les rencontres régulières avec CGI, lors desquelles les informations sont partagées et des stratégies sont élaborées afin d'améliorer la gestion et les services rendus, permettant de conserver à jour l'état de la situation financière pour la période où cette installation est présente.

Cette entente mènera à la poursuite des efforts pour assurer la réussite de cette offre de service et permettre aux deux parties de mieux cibler et solutionner les problématiques tant opérationnelles que financières.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante.

Objectif : Accroître l'accessibilité à l'offre municipale en activités sportives, de loisir et culturelles.

Stratégie 4 : Diminution des barrières à la participation des citoyens aux activités sportives, de loisir et culturelles.

Action 11 : Accroître la promotion de l'offre de service aux citoyens et aux organismes.

Lors de la rencontre du 10 octobre 2023, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'autoriser le second renouvellement pour l'ajout au contrat numéro 2005-06 avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert, pour la saison hivernale 2023-2024, soit pour la période du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

CGI remettra, sur une base mensuelle, un état des revenus et des dépenses, une liste de nouveaux contrats et de leurs montants respectifs et un état des comptes pour la durée de la saison en cours. Cet exercice permettra une comparaison des prévisions budgétaires transmises. L'arrondissement et CGI conviendront d'ajustements ou de corrections aux opérations, si nécessaire.

Le contrat comporte essentiellement deux types de transactions, soit : les frais de gestion inclus au budget, en annexe au contrat, et la redevance finale selon l'article 18.

1) Frais de gestion annuel

Pour l'année 2023-2024 le montant des frais de gestion sera de 45 990 \$, ce qui correspond à 41 995 \$ au montant nette de ristourne.

Poste budgétaire :

2432.0010000.305128.07167.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DLCC - Division sports, loisirs et dév. social - Exploitation des parcs et terrains de jeux - Services techniques, sports, culture, évèn. publics)

2) Redevance finale

La redevance finale sera déterminée selon les calculs établis à l'article 18 du contrat, qui spécifie un mode de calcul permettant une participation aux profits dans le cas d'un surplus d'opération et au partage du risque advenant un déficit d'opération. Dans le cas d'un surplus d'opération de moins de 100 000 \$, une somme de 10 % de ce montant sera remise à CGI, et pour la tranche supérieure à 100 000 \$, une somme de 15 %. Advenant un déficit d'opération, la Ville remettra à CGI une somme d'argent représentant 90 % du déficit, pour un déficit n'excédant pas 50 000 \$. La Ville remettra à CGI une somme d'argent supplémentaire représentant 100 % de la tranche de déficit excédant 50 000 \$.

Revenus :

2432.0010000.305103.07167.44304.000000.0000.000000.000000.0000.000000 (DLCC - Division sports, loisirs et dév. social - Exploitation des parcs et terrains de jeux - Location d'installations récréatives)

Dépenses :

2432.0010000.305128.07167.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DLCC - Division sports, loisirs et dév. social - Exploitation des parcs et terrains de jeux - Services techniques, sports, culture, évèn. publics)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation : 15 novembre 2023

Fin de la prolongation : 15 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carl POULIN, Saint-Léonard
Stéphane LAVALLÉE, Saint-Léonard
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 20 octobre 2023
Stéphane LAVALLÉE, 13 octobre 2023
Carl POULIN, 13 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-11

Christine GRONDIN
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

Hugo A BÉLANGER
Chef de division des sports, des loisirs et du
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karyne ST-PIERRE
Directrice de la culture, des loisirs et des
bâtiments

**Dossier # : 1233693007**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | Programme du Budget participatif de Montréal |
| Objet : | Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture - Appel d'offres numéro SP-290 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. - 197 929,47 \$ (contrat : 179 935,88 \$ + contingences : 17 993,59 \$). |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à SHELLEX GROUPE CONSEIL INC., le seul soumissionnaire conforme s'étant mérité un pointage suffisant lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture, appel d'offres numéro SP-290, au montant total de 179 935,88 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 197 929,47 \$, soit 179 935,88 \$, le prix de la soumission, augmenté de 17 993,59 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-27 08:29**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233693007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | Programme du Budget participatif de Montréal |
| Objet : | Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture - Appel d'offres numéro SP-290 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. - 197 929,47 \$ (contrat : 179 935,88 \$ + contingences : 17 993,59 \$). |

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite procéder à la construction de fosses drainantes sur le boulevard Couture, entre le boulevard Langelier et la rue du Champ-d'Eau. Ce projet, qui consiste en l'implantation de bandes de verdure et de bordures, apportera les éléments positifs suivants :

- captation et absorption des eaux pluies, soulageant ainsi le réseau d'égout;
- verdissement et augmentation de la canopée;
- rétrécissement de la largeur de la rue, permettant de réduire les vitesses pratiquées.

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif, la Ville de Montréal a réservé 10 M \$ à son budget d'immobilisations pour réaliser des projets issus de propositions citoyennes, choisis par la population et qui contribuent à la transition écologique et sociale.

Après une phase de collecte d'idées citoyennes, suivie de plusieurs étapes de tri, d'analyse et de développement des idées en projets, 35 projets issus de ces idées citoyennes ont été soumis au vote du public.

Sept premiers projets ont été retenus comme lauréats à l'issue de ce vote, en raison du nombre de voix obtenues et de leur valeur cumulative entrant dans l'enveloppe disponible de 10 M \$.

À la suite du dépôt du budget 2022 et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031, la Ville a décidé de bonifier de 15 M \$ l'enveloppe initiale de 10 M \$ consacrée à la première édition du budget participatif, pour un total de 25 M \$.

Grâce à cette bonification, cinq projets supplémentaires se sont donc ajoutés aux lauréats, dont le projet de construction de fosses drainantes sur le boulevard Couture dont il est question dans le présent sommaire décisionnel.

Les projets lauréats, réalisés par les arrondissements et des services centraux concernés,

permettront de laisser un legs significatif de cette démarche dans les différents milieux de vie. Ils doivent, par ailleurs, avoir commencé leur planification ou leur réalisation dans les deux années suivant le dévoilement des résultats du vote.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1223693016 en date du 12 septembre 2023 (2223693016) – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour des services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture – Appel d'offres numéro SP-290.

- Résolution numéro CA23 13 0205 en date du 5 septembre 2023 (1233693006) - Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la construction de fosses drainantes sur le boulevard Couture (numéro de projet SUM : SUM_STO24-0201).
- Résolution numéro CM23 0934 en date du 22 août 2023 (1238935002) : Accepter les offres de services des arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) et du réseau cyclable pour les années de réalisation 2023 et 2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).
- Décision numéro CM22 1379 en date du 15 décembre 2022 (1225929001) – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
- Décision numéro CE22 1051 en date du 8 juin 2022 (1224471001 – Approuver les projets lauréats supplémentaires de la première édition du budget participatif de Montréal, issus de la bonification de l'enveloppe de 15 M \$.
- Décision numéro CM22 0005 en date du 20 janvier 2022 (1213843020) – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
- Décision numéro CE21 1545 en date du 1er septembre 2021 (1213267002) – Approuver la liste finale des projets désignés comme lauréats à l'issue du vote citoyen dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.
- Décision numéro CM20 1219 en date du 10 décembre 2020 (1203843027) – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro SP-290 a été lancé le 8 septembre 2023 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 3 octobre 2023. Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents de soumission. Une soumission a été reçue comme détaillé au tableau ci-après. La soumission a été analysée par le comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur les critères de sélection approuvés par le directeur d'arrondissement dans une décision déléguée. Le comité de sélection, qui s'est réuni le 16 octobre 2023, a procédé, dans un premier temps, à l'analyse de la soumission selon les critères exigés dans la grille d'évaluation. L'entreprise a obtenu un pointage supérieur à 70 points au résultat intérimaire et son enveloppe contenant le prix a été ouverte afin de procéder à l'application de la formule déterminant le pointage final.

Le résultat de l'analyse de la soumission est le suivant :

| RANG | SOUSSIONNAIRE | POINTAGE INTÉRIMAIRE (/100) | MONTANT DE L'OFFRE (TX INCL) | POINTAGE FINAL |
|------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------|
| 1 | SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. | 80 | 179 935,88 \$ | 4,4460 |

Ce contrat est visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'entreprise SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. est inscrite au registre.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que l'entreprise SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. n'est pas inscrite sur les listes et le registre suivants :

- Registre des entreprises non admissibles aux contrats (RENA);
- Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française;
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à SHELLEX GROUPE CONSEIL INC., le seul soumissionnaire conforme s'étant mérité un pointage suffisant lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture, appel d'offres numéro SP-290, pour un montant de 179 935,88 \$.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 150 000,00 \$, excluant les contingences. L'écart entre le montant de la soumission (179 988,35 \$) et l'estimation est de + 29 988,35 \$, soit une différence de + 19,99 %. La différence à la hausse entre le prix soumis et l'estimation peut être expliquée par le fait que les carnets de commande des firmes sont déjà bien remplis et que leur capacité de production est très réduite. Cet état de fait est peu favorable à l'obtention de prix avantageux pour l'arrondissement.

Ce projet est financé à partir des budgets participatifs de la Ville de Montréal. Les sommes allouées à l'arrondissement doivent avoir été engagées avant le mois de juin 2024. Le fait de ne pas octroyer le contrat pourrait mettre en péril la possibilité de dépenser le budget avant cette date.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : **Développer le territoire de manière durable**

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques
Stratégie 22 : Diminution des impacts des pluies abondantes sur le territoire
Action 65 : Collaborer avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal dans le cadre de projets de redéveloppement du territoire

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques
Stratégie 22 : Diminution des impacts des pluies abondantes sur le territoire
Action 67 : Privilégier l'écoulement des eaux de ruissellement vers des milieux humides et des

infrastructures publiques pouvant servir de bassins de rétention de surface

Lors de la rencontre du 11 octobre 2023, les membres de la Commission de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports se sont prononcés en faveur de l'octroi du contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale prévue pour ce projet est de 197 929,47 \$ et sera assumée comme suit :

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

76012 2276012011 164 305,44 \$ 179 935,88\$

Concordance SIMON

| Entité | Source | Centre resp. | Activité | Objet | Ss-objet | Inter | Projet | Autre | Cat. act. | Futur |
|--------|---------|--------------|----------|-------|----------|-------|--------|--------|-----------|-------|
| 6101 | 7721035 | 801250 | 07163 | 54301 | 000000 | 0000 | 197361 | 000000 | 17030 | 00000 |

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

76012 2276012011 16 430,54 \$ 17 993,59 \$

Concordance SIMON

| Entité | Source | Centre resp. | Activité | Objet | Ss-objet | Inter | Projet | Autre | Cat. act. | Futur |
|--------|---------|--------------|----------|-------|----------|-------|--------|--------|-----------|-------|
| 6101 | 7721035 | 801250 | 07163 | 54301 | 000000 | 0000 | 197361 | 070008 | 17030 | 00000 |

La dépense maximale de 197 929,47 \$ représente un montant de 179 935,88 \$, le prix de la soumission, augmenté de 17 993,59 \$, à titre de budget de contingences.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 795310**.

Cette dépense est financée à 100 % par l'enveloppe réservée pour le programme du budget participatif de Montréal approuvé au PDI 2022-2031 du Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) par le règlement d'emprunt de compétence locale/CORPO - 21-035. Par ailleurs, si l'argent versé par le SECC n'est pas dépensé, celui-ci devra être retourné.

MONTRÉAL 2030

Les projets réalisés dans le cadre de la démarche du Budget participatif de Montréal contribuent à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en diminuant les vulnérabilités climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 7 novembre 2023

Fin du contrat : 31 août 2024

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fannie PILON-MILLETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Fannie PILON-MILLETTE, 23 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier LONGPRÉ
Directeur



Dossier # : 1235202002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division de la voirie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi de contrat - Services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements - Lot numéro 12 (Saint-Léonard) - Appel d'offres numéro 23- 20131 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) - 166 713,75 \$. |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements, lot numéro 12 (Saint-Léonard), appel d'offres numéro 23-20131, au montant maximal de 166 713,75 \$. Ce contrat se termine le 31 décembre 2025, sans possibilité de renouvellement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-27 08:30

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235202002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division de la voirie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi de contrat - Services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements - Lot numéro 12 (Saint-Léonard) - Appel d'offres numéro 23-20131 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) - 166 713,75 \$. |

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement désire octroyer un contrat pour des services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour les années 2024 et 2025. L'arrondissement doit pouvoir compter sur un service d'hydro-excavation pour les réparations de ses infrastructures souterraines, comme le réseau d'égout et le réseau de distribution d'eau potable. La méthode d'hydro-excavation est non destructive et est minimalement invasive. Elle est extrêmement sûre et efficace pour de nombreuses utilisations telles que la localisation des services, la coupe de tranchées excavées avec précision pour réparer les conduites d'égout, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1235202006 en date du 18 octobre 2023 (2235202006) – Ratifier l'autorisation de participation à un appel d'offres public pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements, 24 mois - Lot numéro 12 (Saint-Léonard) - Appel d'offres numéro 23-20131.

DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 23-20131 a été lancé le 21 août 2023 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 28 septembre 2023. Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement identifie l'entreprise 9083-0126 QUÉBEC INC (CREUSAGE RL) comme étant le plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat de services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements, lot numéro 12 (Saint-Léonard), appel d'offres numéro 23-20131, pour un montant maximal de 166 713,75 \$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent dossier décisionnel.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à 9083-0126 QUÉBEC INC (CREUSAGE RL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements, lot numéro 12 (Saint-Léonard), appel

d'offres numéro 23-20131, pour un montant maximal de 166 713,75 \$.

JUSTIFICATION

Le contrat pour le lot 12 était estimé à 224 707,14 \$. L'écart entre le montant de la soumission 166 713,75 \$ et l'estimation est de - 57 993,39 \$, soit une différence de - 25,81 %. Étant donné la volatilité du marché due à l'inflation, nous avons utilisé un taux horaire plus élevé pour tenir compte de cette donnée pour l'estimé, ce qui explique cet écart. Les bris de conduites d'égout ou de fuites d'eau nécessitent d'être réparés rapidement. La technique d'hydro-excavation pour réaliser ces travaux diminue de façon significative les délais, les volumes d'excavation et les dégâts causés au terrain des citoyens en comparaison aux travaux d'excavation conventionnels effectués par l'arrondissement. L'hydro-excavation minimise aussi les impacts lors des réparations puisque le temps de fermeture de la conduite d'aqueduc est réduite.

Il est impératif d'octroyer ce contrat puisqu'il est requis d'exécuter ces travaux dans le but d'assurer la distribution en continu de l'eau potable aux citoyens.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Protéger les caractéristiques qui font la renommée de Saint-Léonard comme milieu vert et attrayant

Stratégie 11 : Fleurissement, verdissement et propreté du territoire

Action 30 : Maintenir l'entretien et la propreté du territoire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat dont l'exécution est faite selon les besoins et à la demande de l'arrondissement.

La dépense maximale prévue pour ce projet est de 166 713,75 \$ et sera assumée comme suit :

Budget de fonctionnement

| Financement | Crédit | Contrat |
|---------------------------------|--------------|---------------|
| 2024 - Budget de fonctionnement | 76 115,94 \$ | 83 356,875 \$ |
| 2025 - Budget de fonctionnement | 76 115,94 \$ | 83 356,875 \$ |

Concordance SIMON

Travaux publics - Gestion de l'eau - Réseau d'égout - Ent.rép. - Infrastructures municipales

| Entité | Source | Centre resp. | Activité | Objet | Ss-objet | Inter | Projet | Autre | Cat. act. | Futur |
|--------|---------|--------------|----------|-------|----------|-------|--------|-------|-----------|-------|
| 2130 | 0010000 | 305131 | 04161 | 55402 | 000000 | 0000 | 000000 | 00000 | 00000 | 00000 |

À noter que la répartition entre les années est à titre indicatif et qu'elle pourrait varier selon les opérations réelles, sans toutefois dépasser le montant total prévu. Les crédits requis devront être réservés par une demande d'achat préparée par le service requérant au début de chaque année pour le montant financé par budget de fonctionnement.

Ce contrat se termine le 31 décembre 2025, sans possibilité de renouvellement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il consiste à autoriser l'octroi d'un contrat pour un service d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er janvier 2024

Fin du contrat : 31 décembre 2025

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Josianne LANCIAULT-BISSON
Chef de division Voirie

Olivier LONGPRÉ
Directeur



Dossier # : 1233385012

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2024 et 2025 - 370 865,26 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC. |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2024 et 2025, au montant total de 370 865, 26 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC (pour l'année 2025).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-27 08:31

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233385012

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2024 et 2025 - 370 865,26 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC. |

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme d'action environnementale Écoquartier vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Chaque quartier ayant sa réalité propre, le programme Écoquartier repose sur la connaissance des besoins locaux et la prise en charge des solutions adaptées. Les conseils d'arrondissement confient à des organismes à but non lucratif le mandat de planifier et de réaliser dans leurs quartiers respectifs des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à l'environnement dans une perspective de développement durable.

La mise en place, en 2011, d'un bureau dédié exclusivement à l'environnement désigné « Écoquartier de Saint-Léonard » s'est avéré un moyen efficace pour informer, sensibiliser et éduquer les citoyens de l'arrondissement, notamment relativement à deux dimensions de la gestion de l'environnement, soit la gestion des matières résiduelles et le verdissement.

L'arrondissement souhaite protéger et améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Il reconnaît l'importance de mettre en œuvre des actions permettant d'augmenter sa performance en matière d'environnement et de développement durable et que, pour ce faire, une approche basée sur l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens est indissociable.

Les objectifs du programme Écoquartier sont :

- informer, sensibiliser, éduquer, et communiquer avec les résidents et les institutions, les commerces et industries (ICI) en matière d'environnement;
- développer et mettre en œuvre des projets environnementaux dans la communauté;
- s'assurer du rayonnement du programme Écoquartier dans sa communauté;
- créer et maintenir des liens avec les partenaires.

À travers quatre volets :

- la gestion des matières résiduelles, la propreté et l'éco-civisme;
- le verdissement, l'agriculture urbaine et l'écologie urbaine;
- la consommation responsable des ressources;
- la participation à la vie associative et l'engagement citoyen.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA21 13 0258 en date du 4 octobre 2021 (1215995001) - Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2022 et 2023 - 334 569,48 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

- Résolution numéro CA19 130 269 en date du 4 novembre 2019 (1197281004) - Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2020 et 2021 - 291 226 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

DESCRIPTION

NATURE-ACTION QUÉBEC INC. (NAQ), organisme à but non lucratif et entreprise d'économie sociale reconnue, travaille à la protection de l'environnement depuis 30 ans. Il offre des services aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux municipalités du Québec afin de les soutenir dans l'atteinte de certains de leurs objectifs locaux et régionaux, entre autres dans les dossiers touchant la gestion responsable des matières résiduelles, le verdissement et l'éco-civisme. Sa mission : guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. L'accompagnement des citoyens, ainsi que les ICI vers l'adoption de pratiques qui permettent de protéger et d'améliorer leur environnement est donc au cœur des projets de NAQ.

NAQ a obtenu le mandat pour la mise en place du programme Écoquartier à Saint-Léonard en 2011 et s'est vu confier la gestion de l'Écoquartier de Saint-Léonard de 2011 à 2013, de 2014 à 2016, de 2017 à 2019, de 2020 à 2021 puis, de 2022 à 2023. Ces mandats ont été remplis avec satisfaction et ont permis d'élargir le rôle de l'organisme auprès des citoyens et des employés de l'arrondissement. Les interventions de l'Écoquartier de Saint-Léonard demeurent à dimension locale et communautaire, et la stratégie d'intervention doit se déployer par des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation des résidents et de réalisation de projets concrets à l'échelle du quartier.

La convention de service prévoit les obligations de NAQ pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

Les actions menées par l'Écoquartier de Saint-Léonard contribuent de façon proactive à la réalisation des objectifs que s'est donné l'arrondissement à travers le *Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard*, mais également plusieurs plans auxquels il a adhéré, notamment le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*, le *Plan d'action canopée 2012-2021*, le *Plan climat de la Ville de Montréal 2020-2030*, le *Plan climat local 2022-2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard*.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD :

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs piliers du plan :

Pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Protéger les caractéristiques qui font la renommée de Saint-Léonard comme milieu vert et attrayant

Stratégie 11 : Fleurissement, verdissement et propreté du territoire et

Stratégie 14 : Soutien à la sécurité alimentaire

Pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques

Stratégie 21 : Réduction des impacts dus aux chaleurs extrêmes, aux îlots de chaleur et aux grands vents et

Stratégie 24 : Participation active des citoyens et des ICI pour réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques et

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire

Stratégie 26 : Optimisation de la participation des citoyens aux efforts de réduction des émissions de GES

Pilier 5 du plan : Être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable

Objectif : Implanter les meilleures pratiques émergentes dans le milieu municipal

Stratégie 37 : Valorisation de l'innovation et de l'excellence

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du contrat de base pour l'année 2024 sera de 185 432,63 \$ (taxes comprises advenant qu'elles soient applicables*). Pour 2025, la valeur annuelle du contrat sera de 185 432,63 \$ plus l'indexation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Cette indexation se fera en utilisant l'indice des prix à la consommation (IPC) de Montréal tel qu'établi par Statistiques Canada, en novembre de l'année précédente (novembre 2024 pour 2025).

La valeur total du contrat pour 2 ans est de 370 865,26 \$ (plus indexation pour 2025). Les budgets de 2024 et 2025 sont prévus sous le poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305118.04349.61900.016207.0000.000000.000000.000000.000000

(Qualité du milieu - Autres matières résiduelles - Contribution à d'autres organismes - Écoquartier)

Demande d'achat à venir en janvier 2024.

* Les contributions de base pour les Écoquartiers sont non taxables en vertu des règles actuelles du Ministère du revenu.

MONTRÉAL 2030

La Ville de Montréal s'engage à accélérer la transition écologique, en posant des gestes concrets pour réduire les GES, limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine. La transition écologique nous invite à explorer de nouvelles façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux et sociaux.

PLAN CLIMAT 2020-2030 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Ce dossier s'inscrit dans le chantier d'intervention A du plan : Mobilisation de la communauté montréalaise

Action 1 : Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique dans tous les quartiers et

Action 4 : Déployer des stratégies d'incitation à l'adoption de pratiques écoresponsables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion des activités réalisées par l'Écoquartier de Saint-Léonard dans le cadre du programme Écoquartier est la responsabilité de l'arrondissement et fait l'objet d'un plan de communication annuel.

Certains dossiers, en partenariat avec l'arrondissement, devront faire l'objet de stratégies de communication communes.

Les communications devront se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement, Annexe 3 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1er janvier 2024

Fin : 31 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Gabrielle HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-03

Alexis ROBERT-LACROIX
agent(e) technique en environnement

Michel A. MARCEAU
Chef de section Qualité du milieu

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services
aux entreprises



Dossier # : 1239381012

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation 2023. |

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-25 15:16

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239381012

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a été une fois de plus sollicité, cette année, pour participer financièrement à la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge de Montréal.

L'Opération Nez rouge, qui en est en 2023 à sa 40^e édition, s'est donné la mission de valoriser, par une approche citoyenne non moralisatrice, l'adoption d'un comportement responsable dans toutes situations de facultés affaiblies. Pour ce faire, elle offre, pendant la période des Fêtes, soit de la fin du mois du novembre jusqu'à la fin du mois de décembre, un service de raccompagnement accessible et confidentiel qui est dispensé par des bénévoles et toute la communauté peut en bénéficier.

Les contributions qui sont recueillies auprès des usagers de ce service de raccompagnement permettent ensuite à l'Opération Nez rouge d'offrir un soutien financier à des organismes locaux dédiés à la jeunesse et au sport amateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro CA22 13 0210 en date du 6 septembre 2022 (1227826004) - Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2022.

- Décision numéro CA21 13 0331 en date du 6 décembre 2021 (1210391009) - Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2021.

DESCRIPTION

L'aide financière de 300 \$ permettra de soutenir l'Opération Nez rouge de Montréal en 2023.

JUSTIFICATION

Par l'octroi d'une aide financière annuelle, l'arrondissement se positionne comme l'un des partenaires de l'Opération Nez rouge de Montréal depuis déjà plusieurs années.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :

Objectif : Consolider le sentiment de sécurité des citoyens, l'une des forces de Saint-Léonard

Stratégie 18 : Amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire

Lors de la rencontre du 14 février 2023, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé de verser une somme de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 300 \$ (non assujettie aux taxes) est imputable au poste budgétaire suivant : 2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.000000.000000.0000 – Contribution à des organismes – dons et souscriptions de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments

Une demande d'achat SIMON portant le numéro 794114 est créée à cet effet. Il est à noter que le chèque doit être émis à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal, responsable de l'Opération Nez rouge de Montréal 2023.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en consolidant un filet social fort, en favorisant le lien social et en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par l'octroi de cette aide financière annuelle, l'arrondissement de Saint-Léonard témoigne publiquement de son intérêt à soutenir cette campagne de sécurité routière nationale et à bannir la conduite avec les facultés affaiblies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La campagne 2023 de l'Opération Nez rouge de Montréal se tiendra du 24 novembre au 31 décembre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BLAIS
C/D relations avec les citoyens et
communications

ENDOSSÉ PAR

Olivier LONGPRÉ
Directeur

Le : 2023-10-20



Dossier # : 1239956007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2023. |

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2023.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-23 10:51

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239956007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de juillet 2023;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de juillet 2023;
- Liste des virements budgétaires pour le mois de juillet 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)
Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LALIBERTÉ
Agente de gestion des ressources

ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Directrice par intérim des services administratifs

Le : 2023-10-23



Dossier # : 1239922003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 septembre 2023. |

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 septembre 2023.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-13 08:24

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239922003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 septembre 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines prises durant la période du 1er au 30 septembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Dépôt du rapport suivant :

- Liste des mouvements de personnel approuvés pour le mois de septembre 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David CASTELLETTI
Chef de division - ressources humaines
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-03

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Directrice des services administratifs (par
intérim)



Dossier # : 1233022017

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024. |

IL EST RECOMMANDÉ :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024 comme suit :

| |
|-------------------------|
| 5 février 2024 à 19 h |
| 4 mars 2024 à 19 h |
| 2 avril 2024 à 19 h |
| 6 mai 2024 à 19 h |
| 3 juin 2024 à 19 h |
| 2 juillet 2024 à 19 h |
| 3 septembre 2024 à 19 h |
| 7 octobre 2024 à 19 h |
| 4 novembre 2024 à 19 h |
| 2 décembre 2024 à 19 h |

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-25 15:15

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233022017

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) prévoit que le conseil « **établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.** ».

En vertu de l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

Le calendrier est établi conformément à l'article 2 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard* (2108) qui stipule que « Le conseil tient dix (10) séances ordinaires par année, à raison d'une séance par mois sauf en janvier et août. Les séances ont lieu le premier lundi du mois, à 19 heures, à l'endroit désigné par résolution du conseil. Si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant. ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023. Le calendrier proposé se trouve en pièce jointe au dossier décisionnel.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : 7 novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)
article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)
article 2 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard* (2108)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-10-13



Dossier # : 1237885003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ relative au déplacement de madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement, pour sa participation aux Journées de représentation des intérêts de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 24 novembre 2023 à Ottawa. |

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ relative au déplacement de madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement, pour sa participation aux Journées de représentation des intérêts de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 24 novembre 2023 à Ottawa.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-11-06 10:33

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237885003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ relative au déplacement de madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement, pour sa participation aux Journées de représentation des intérêts de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 24 novembre 2023 à Ottawa. |

CONTENU**CONTEXTE**

Les Journées de représentation des intérêts est un événement annuel qui permet aux membres du conseil d'administration et du comité plénier de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de venir rencontrer à Ottawa des parlementaires de tous les partis fédéraux et de toutes les régions du pays afin d'avancer nos priorités. Cette année, ces réunions seront cruciales pour convaincre de l'urgence de mettre en œuvre un cadre de croissance municipale ainsi qu'une liste précise de recommandations budgétaires importantes. Madame De Larochellière est membre de comités de la FCM et c'est à ce titre qu'elle souhaite participer à cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Composée de plus de 2 000 membres, la FCM représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Madame Suzanne De Larochellière est membre du Comité permanent d'équité et de lutte contre le racisme et du Comité permanent du développement socioéconomique de la FCM pour le mandat 2023-2024. Elle a été invitée à participer à l'événement « Les Journées de représentation des intérêts » organisé par la FCM. Le présent sommaire vise à autoriser les dépenses relative à son déplacement afin de participer à ces Journées qui se tiendront du 21 au 24 novembre 2023 à Ottawa.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses relatives à cette activité et au déplacement sont autorisées pour une somme maximale de 2 500 \$ et devront être imputées au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305100.01301.53201.

Les crédits requis ont été réservés par la l'engagement de gestion # LE23OTC001.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à autoriser une dépense pour la participation d'un membre du conseil d'arrondissement aux Journées de représentation des intérêts de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude CHARTRAND

ENDOSSÉ PAR

Olivier LONGPRÉ

Le : 2023-10-23

Conseillère en planification

Directeur



Dossier # : 1237987004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2282 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard. |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2282 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-26 09:16

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237987004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2282 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard. |

CONTENU**CONTEXTE**

Les bibliothèques de Montréal ont pour mission de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir, le tout dans un environnement agréable et sécuritaire, autant pour les usagers que pour le personnel.

Il y a plusieurs années, le réseau montréalais des bibliothèques, d'un commun accord, a convenu d'adopter un règlement sur le Code de conduite des usagers commun à tous les arrondissements. Ce règlement prévoit les règles devant être respectées par l'ensemble des usagers des bibliothèques quel que soit la/les bibliothèques qu'ils fréquentent. Cette initiative s'inscrit dans la mise en commun de règles de fonctionnement dans le réseau des bibliothèques amorcé depuis quelques années.

À cet effet, l'arrondissement a donc procédé à l'adoption du Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard (2216) en février 2015.

Le réseau des bibliothèques de Montréal propose maintenant une mise à jour de ce règlement commun pour toutes les bibliothèques du réseau.

Chaque bibliothèque du réseau doit adopter le même règlement et en assurer son application, et ce, afin d'éviter qu'un usager, qui contrevient à l'une ou l'autre des règles de conduite dans une bibliothèque, puisse se déplacer et continuer à contrevenir aux règles de conduite dans d'autres bibliothèques du réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0018 en date du 2 février 2015 (1143022032) - Adoption du règlement numéro 2216 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

Suite à l'analyse des diverses modifications proposées par le réseau des bibliothèques de Montréal, l'arrondissement souhaite procéder à l'abrogation du Règlement relatif à la bibliothèque de Saint-Léonard (2216) et l'adoption d'un nouveau règlement qui intègre toutes les modifications.

Le présent projet de règlement prévoit les règles devant être respectées par les usagers de la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard. Un règlement identique sera adopté par

l'ensemble des arrondissements pour les bibliothèques faisant partie du réseau des bibliothèques de Montréal.

Le nouveau projet de règlement contient principalement des modifications relatives au code de conduite des usagers.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce nouveau règlement est nécessaire car les nombreuses modifications proposées par le réseau des bibliothèques de Montréal étaient difficiles à intégrer au Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard (2216). De plus, les comportements des usagers des bibliothèques évoluant au fil des ans, le personnel des bibliothèques fait souvent face à des situations qui n'étaient pas prévues dans le règlement actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

En regard de la nature de ce dossier, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir à la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications et la Direction des bibliothèques, au Service de la culture :

- impression de signets relatifs au bon usage des bibliothèques (adultes/jeunes)
- accès au Règlement sur la page <https://montreal.ca/bibliotheques>

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 4 décembre 2023
Avis public d'entrée en vigueur : 5 décembre 2023
Entrée en vigueur : 1er janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 4 et 7 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)
Articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)
Article 369 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karyne ST-PIERRE, Saint-Léonard
Thierry ROBERT, Saint-Léonard
Paula LEBRASSEUR, Saint-Léonard

Lecture :

Paula LEBRASSEUR, 23 octobre 2023
Karyne ST-PIERRE, 18 octobre 2023
Thierry ROBERT, 17 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-12

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1237987005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2283 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024). |

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement numéro 2283 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-27 11:05

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237987005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2283 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024). |

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule que le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Adopter un règlement sur les tarifs pour l'année 2024.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2024 est tributaire de l'application de ces tarifs. Les tarifs présentement imposés pour l'année 2023 ont été révisés par chacune des directions concernées. Les modifications à cette réglementation annuelle consistent principalement en une indexation moyenne de l'ordre de 2 % de la plupart des tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'imposition de tarifs pour financer une partie des biens, services ou activités de l'arrondissement par l'adoption d'un règlement à cet effet, conformément à l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 4 décembre 2023
Avis public d'entrée en vigueur : 5 décembre 2023
Entrée en vigueur : 1er janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)
Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard
Gabrielle HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Gabrielle HÉBERT, 27 octobre 2023
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 27 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Steve BEAUDOIN
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1233022018

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2284 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024). |

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement numéro 2284 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-27 08:32

Signataire : Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233022018

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2284 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024). |

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir le niveau des services financés à même la taxation locale et d'absorber la croissance des coûts, une indexation de la taxation locale 2023 doit être imposée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement imposera pour l'exercice financier 2024 une taxation de 7,69 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation afin de permettre le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens. Cette taxe résultera en des recettes estimées à 8 999 900 \$ pour l'exercice financier 2024.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : **Offrir une expérience citoyenne inspirante** :

Objectif : Maintenir la qualité et la proximité des services aux citoyens

Stratégie 10 : Conservation et consolidation de la proximité entre l'organisation municipale et les citoyens

Action 28 : Conserver un service aux citoyens convivial et accessible

Action 29 : Gérer les finances de façon responsable en priorisant le service aux citoyens

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition de cette taxe sur l'assiette imposable de l'arrondissement de Saint-Léonard représente une somme de 8 999 900 \$ pour l'année 2024.

Cette taxe locale, de 0,0769 \$ du 100 \$ d'évaluation, permettra à l'arrondissement d'équilibrer le budget de 2024 et de bonifier l'offre de service aux citoyens.

L'augmentation de la taxation locale pour 2024 aura un effet sur les charges fiscales totales de 0,71 % pour la catégorie d'immeubles résidentiels et de 0,18 % pour la catégorie non résidentielle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribuera à la réalisation de certaines actions prévues à Montréal 2030 puisque ce financement vise à maintenir un niveau de services de proximité de qualité pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 4 décembre 2023
Avis public d'entrée en vigueur : 5 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gabrielle HÉBERT, Saint-Léonard
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Gabrielle HÉBERT, 24 octobre 2023

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 18 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Olivier LONGPRÉ
Directeur

Le : 2023-10-17



Dossier # : 1233022019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2285 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation. |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2285 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-26 09:17

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233022019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2285 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation. |

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin la société adopte son budget. L'article 458.27 de cette même loi précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le paragraphe 5 de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA08 13 0047 en date du 4 février 2008 (1083022005) - Autorisation de constituer la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

- Résolution numéro CM03 0623 en date du 25 août 2003 (1031297003) - Adoption du règlement numéro 03-108 intitulé : Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

DESCRIPTION

Les cotisations des membres des sociétés de développement commercial (SDC) sont imposées sur la base de la superficie en relation avec la valeur foncière des unités d'évaluation.

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, se chiffre à 441 600 \$. Pour financer ce budget, la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard demande à la Ville de Montréal d'imposer des cotisations obligatoires de 212 000 \$.

Le Service des finances n'étant pas en mesure de nous fournir le pourcentage du taux final

de cotisation, avant la présentation de l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023, le projet de règlement qui sera rédigé par le Service des affaires juridiques ne contiendra que le pourcentage du taux provisoire de cotisation à cette étape. Le pourcentage du taux final de cotisation sera cependant connu avant l'adoption du règlement ainsi, le texte du règlement sera modifié afin de présenter le taux final lors de l'adoption de celui-ci à la séance du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2023.

JUSTIFICATION

Le 28 mars 2023, la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard a tenu une assemblée générale du budget au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté un budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Dès la mise en vigueur de ce règlement, le Service des finances enverra un compte spécifique indiquant le montant de la cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour l'imposition d'une cotisation aux membres de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 4 décembre 2023
Avis public d'entrée en vigueur : 5 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)
Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne COUTURE, Saint-Léonard
Ahmad RUSTOM, Saint-Léonard

Lecture :

Ahmad RUSTOM, 23 octobre 2023
Johanne COUTURE, 20 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Olivier LONGPRÉ
Directeur

Le : 2023-10-18



Dossier # : 1233022020

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2286 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments. |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2286 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-30 08:48

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233022020

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro 2286 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations.

À la suite de l'adoption par le conseil de la ville du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par ce règlement, celui-ci entrera en vigueur à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'entrée en vigueur du programme des immobilisations adopté par le conseil de la ville et comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ relatif à des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments prévus à la programmation du programme décennal d'immobilisations 2024-2033. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire. Ce règlement d'emprunt ne vise pas à financer une dépense qui fera l'objet d'une subvention gouvernementale connue en ce moment.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise le financement des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 4 décembre 2023

Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : janvier 2024

Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis DESGAGNE HEBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Gabrielle HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 20 octobre 2023

Gabrielle HÉBERT, 20 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Olivier LONGPRÉ
Directeur

Le : 2023-10-20



Dossier # : 1233022015

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Installation d'une signalisation interdisant le stationnement des véhicules sur une portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, à l'est du boulevard Viau durant la saison hivernale. |

ATTENDU le paragraphe 1⁰ de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (2227).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'installer une signalisation interdisant le stationnement des véhicules sur une portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, à l'est du boulevard Viau, du 2 décembre au 31 mars.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-27 08:33

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233022015

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Installation d'une signalisation interdisant le stationnement des véhicules sur une portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, à l'est du boulevard Viau durant la saison hivernale. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le secteur de la rue J.-B.-Martineau, situé près du parc Ermanno-La Riccia, il y a plusieurs habitations en rangée qui doivent disposer de la neige, rendant ainsi difficiles les opérations de déneigement effectuées par l'arrondissement sur cette rue. De plus, il a été constaté que de la neige était déposée dans le parc Ermanno-La Riccia au cours des dernières périodes hivernales.

L'arrondissement a analysé la situation et tenté de trouver des solutions afin d'améliorer le déneigement sur cette portion de la rue J.-B.-Martineau et de restreindre les dépôts de neige dans le parc. À cette fin, il est souhaité d'interdire le stationnement des véhicules sur la portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, longeant le parc, durant la saison hivernale, en vertu du paragraphe 1⁰ de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227) qui prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par résolution, désigner les endroits et déterminer les périodes où le stationnement ou l'immobilisation des véhicules doit être interdit ou restreint à certaines fins par la signalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0381 en date du 5 décembre 2016 (1163022015) - Adoption du règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à recommander l'installation d'une signalisation interdisant le stationnement des véhicules sur une portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, à l'est du boulevard Viau, du 2 décembre au 31 mars.

JUSTIFICATION

L'interdiction de stationnement sur la portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, longeant le parc Ermanno-La Riccia, durant la saison hivernale, facilitera les opérations de déneigement dans ce secteur de l'arrondissement et permettra de limiter les dépôts de neige directement dans le parc.

Lors de la rencontre du 12 septembre 2023, les membres de la Commission permanente de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports ont

recommandé l'installation de la signalisation interdisant le stationnement sur une portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, à l'est du boulevard Viau, durant la saison hivernale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à faciliter les opérations de déneigement dans un secteur de la rue J.-B.-Martineau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 3, paragraphe 1⁰ du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne COUTURE, Saint-Léonard
Michel A. MARCEAU, Saint-Léonard
Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard

Lecture :

Michel A. MARCEAU, 26 octobre 2023
Johanne COUTURE, 25 octobre 2023
Olivier LONGPRÉ, 25 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-25

Steve BEAUDOIN
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1239867012

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-19 – Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel – 6045, rue de Bellefeuille – Lot numéro 1 124 363 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. |

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 octobre 2023.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-19 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel, situé au 6045, rue de Bellefeuille, lot numéro 1 124 363 du cadastre du Québec, dans la zone H01-12, constitué des plans estampillés en date du 26 septembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003284162.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-26 09:17

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239867012

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-19 – Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel – 6045, rue de Bellefeuille – Lot numéro 1 124 363 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation numéro 3003284162 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour l'ajout d'un logement au sous-sol, ainsi que la suppression d'une porte de garage et l'ajout d'une fenêtre, pour l'immeuble situé au 6045, rue de Bellefeuille, sur le lot numéro 1 124 363 du cadastre du Québec, dans la zone H01-12.

En vertu de l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886, une demande portant sur une modification à la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex (H2) est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Propriété visée

La propriété est constituée d'un bâtiment multiplex jumelé de deux (2) étages, avec deux (2) garages en sous-sol, construit en 1966.

Le milieu

La propriété visée est située dans la zone H01-12, sur la rue de Bellefeuille. La propriété est située dans un secteur composé de bâtiments multiplex jumelés de deux (2) étages, avec des garages en sous-sol.

Le projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol, en plus de remplacer une porte de garage par une fenêtre de plus petite dimension et de combler le vide par un mur. La nouvelle fenêtre sera de couleur noire, semblable à la couleur des fenêtres existantes sur le bâtiment. Le nouveau mur sera recouvert de crépi de couleur grise, semblable au mur de fondation existant.

Le règlement

Puisque les travaux consistent en une modification de la façade d'un bâtiment multiplex, le

projet doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la DAUSE émet un **avis favorable** à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- les matériaux utilisés pour la nouvelle fenêtre sont de couleur et d'apparence semblables aux fenêtres existantes sur le bâtiment visé;
- la combinaison d'une seule porte de garage et d'une fenêtre à la place de la seconde porte de garage est semblable à certains des bâtiments voisins.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le P.I.I.A. a été présenté le 4 octobre 2023 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il vise à approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LAROUCHE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-20

Karina CHAOU
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services
aux entreprises



Dossier # : 1233022022

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nomination temporaire de madame Julie Blais au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments. |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la nomination temporaire de madame Julie Blais au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments, et ce, à compter du 6 novembre 2023, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directeur de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments soient complétés.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-11-02 16:22

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233022022

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nomination temporaire de madame Julie Blais au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments. |

CONTENU**CONTEXTE**

La directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments, madame Karyne St-Pierre, a accepté un poste dans un autre arrondissement et quitte ses fonctions le 3 novembre 2023. Afin de permettre une saine administration, elle sera remplacée temporairement par madame Julie Blais. Cette nomination temporaire sera en vigueur à compter du 6 novembre 2023, et ce, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directeur de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments soient complétés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de nommer temporairement madame Julie Blais au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments, et ce, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directeur de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments soient complétés. Le salaire ainsi que les avantages sont fixés selon les termes et modalités stipulés aux Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 49 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent dossier est présenté au conseil d'arrondissement afin que ce dernier procède à la nomination temporaire de madame Julie Blais au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments.

La présente nomination est faite sans appel de candidatures et est conforme aux dispositions prévues au paragraphe 10.2.1, alinéa 6, de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* (Résolution CE11 1565). Il est donc recommandé d'approuver cette nomination, et ce, à compter du 6 novembre 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 49 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane LAVALLÉE, Saint-Léonard

Lecture :

Stéphane LAVALLÉE, 2 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

David CASTELLETTI
Chef de division - ressources humaines
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Julie DEVOST
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2023-11-01



Dossier # : 1233385013

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 octobre 2023. |

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 octobre 2023.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2023-10-13 08:23

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233385013

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 octobre 2023. |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 4 octobre 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme est déposé à titre d'information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises

Le : 2023-10-12